



Laval, le 14 février 2018

Madame Mireille Paul, Directrice

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec, QC

**Objet : Compensation financière pour la perte d'habitat du caribou forestier dans
le cadre du projet d'exploitation d'un gisement de graphite naturel du lac Guéret
par Mason Graphite.**

Madame Paul,

Par la présente, Mason Graphite informe le MDDELCC de son intention à participer au programme du MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) pour compenser la perturbation et la perte de l'habitat du caribou forestier dans le cadre de son projet d'exploitation d'un gisement de graphite naturel du lac Guéret.

Mason Graphite s'engage à participer au programme pour un montant de 88 254\$. Cette compensation financière vient compléter les mesures d'atténuation déjà décrites dans le rapport complémentaire sur le caribou forestier (*WSP. 2017. Projet d'exploitation du gisement de graphite du lac guéret. Informations additionnelles concernant le caribou forestier. Rapport produit pour Mason Graphite. 30 p.*). En effet, les superficies en perte d'habitats l'habitat du caribou forestier sont évaluées au total à 1219 hectares.



Le versement total du montant de la compensation, soit 88 254 dollars, sera versé en même temps que la première demande de CA pour la construction à la Fondation de la Faune du Québec.

Veillez agréer, Madame Paul, l'expression de nos meilleurs sentiments,

Jacqueline Leroux, ing.

Jacqueline Leroux, ing.

Directrice du développement durable

jleroux@masongraphite.com

Mobile : 1(418) 480 0593